

Bastia, l'8 di nuvembre di u 2021

CARTULARE DI STAMPA

Installation de l'observatoire territorial des violences faites aux femmes Installazione di l'usservatoriu territoriale di e violenze fatte à e donne

**Marti u 9 di nuvembre di u 2021, 9 ore
Palazzu di a Cullettività di Corsica, Bastia**

Lauda Guidicelli-Sbraggia, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale lance demain mardi 9 novembre 2021, l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes, à partir de 9h00, au siège de la Collectivité de Corse, salle Jean Leccia, à Bastia.

L'observatoire territorial des violences faites aux femmes, basé à Bastia, se définit comme une structure de partenariat entre les collectivités, les services de l'Etat implantés sur le territoire insulaire et les différents acteurs intervenants auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations.

L'une des principales missions de cet observatoire est de renforcer la connaissance et l'expertise des suivis sur les violences faites aux femmes en Corse.

La mise en place de ce nouvel outil résulte d'un engagement politique fort du Conseil exécutif de Corse et de la majorité territoriale dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Des intervenants spécialisés

Ernestine RONAI est responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, co-présidente de la Commission violences au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, coordinatrice nationale de la lutte contre les violences faites aux femmes au sein de la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains). Accompagnée d'Édouard DURAND, juge des enfants, elle dirige le Diplôme universitaire, Violences faites aux femmes à l'université Paris VIII. Mme RONAI est également l'auteure de trois ouvrages de référence : *Violences sexuelles, en finir avec*

l'impunité ; Violences conjugales, le droit d'être protégée, avec Edouard Durand ; Violences conjugales, un défi pour la parentalité, sous la direction de Karen SADLIER.

Linda TROMELEUE est psychologue clinicienne, spécialisée dans la prise en charge des victimes de violences intra et extra familiales. Elle s'investit par ailleurs dans le milieu carcéral. Linda Tromeleue travaille avec plusieurs associations et avec les SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) du Val d'Oise et des Yvelines. A ce titre, elle œuvre auprès d'auteurs de violences conjugales au sein de différentes prisons.

Le programme de la journée du mardi 9 novembre 2021

9h00 : Accueil et installation de l'Observatoire

9h15 : Allocutions des élus

10h00 : Intervention d'Ernestine Ronai sur le rôle de l'observatoire qu'elle préside en région parisienne

Pause presse

10h30 : Intervention de Linda Tromeleue sur les violences faites aux femmes : définition, sources, mécanismes

11h30 : Echanges avec la salle

12h30 : Pause-déjeuner – buffet offert dans les salons d'honneur

14h00 : Allocution de Lauda Guidicelli-Sbraggia, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation, pour la mise en place du comité d'orientation et de coordination

14h15 : première réunion du comité d'orientation et de coordination : attentes des partenaires par rapport à l'observatoire, état des lieux des violences conjugales et analyse sur les violences sexuelles chez les jeunes

16h00 : Fin.

- **Contexte**

Selon les chiffres qui recensent les violences faites aux femmes de 2021, 93 femmes ont été tuées et 220 000 ont été victimes de violences physiques et sexuelles (au 18 octobre).

La Corse n'est pas épargnée par ce phénomène. Environ 600 cas de violences intrafamiliales sont recensés annuellement. La Haute-Corse est classée 52^{ème} sur 101 départements. Dix féminicides ont ainsi été recensés sur l'île en 12 ans.

Il s'agit là des chiffres des violences constatées mais ils ne sauraient représenter l'état réel des violences envers les femmes puisqu'on estime que seulement 20% d'entre elles osent porter plainte.

Dès son arrivée aux responsabilités en décembre 2015, le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale ont souhaité s'emparer de cette problématique. La Commission en charge des problématiques de violence, alors présidée par Anne-Laure Santucci, a en effet ciblé cette question dans ses orientations stratégiques adoptées en 2016.

Des travaux ont ainsi été engagés sur le sujet, notamment à travers une série d'auditions des principaux acteurs, et les conclusions de la commission, rendues en mai 2019, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place une structure partenariale afin d'améliorer les réponses apportées aux différents besoins des victimes de violences sur le territoire.

Par délibération n° 18-300 AC du 27 juillet 2018, l'Assemblée de Corse a adopté le principe de la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes en Corse, confirmé par la délibération N°19-151 AC du 23 mai 2019.

Le Conseil exécutif de Corse a depuis lors travaillé à la mise en place d'un observatoire au sein de la Collectivité de Corse, dans le cadre d'une politique d'innovation sociale pensée en cohérence avec les besoins de notre territoire.

L'observatoire territorial des violences faites aux femmes a été doté d'une équipe administrative et a pu commencer à fonctionner en mars 2021. Son inauguration a quant à elle dû être différée en raison de la période électorale.

Une page web dédiée à l'observatoire territorial des violences faites aux femmes a d'ores et déjà été mise en ligne sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Elle est accessible via un onglet disposé sur la page d'accueil du site www.isula.corsica, ou à l'adresse suivante :

www.isula.corsica/observatoireterritorialdesviolencesfaitesauxfemmes/

Elle est à ce jour composée de quatre rubriques (Présentation de l'observatoire ; « Victime, Que Faire ? » ; Annuaire ; Actualités/Manifestations) et a vocation à être développée et enrichie par les travaux de l'observatoire.

- **Les différentes missions de l'Observatoire territorial**

La structure est composée de trois entités :

- une structure permanente ;
- un comité de coordination et de concertation ;
- des groupes de travail organisés par thématique.

L'une des principales missions de l'observatoire territorial est de renforcer la connaissance et l'expertise des suivis sur les violences faites aux femmes en Corse.

L'action de l'observatoire vise ainsi à améliorer la connaissance de ces problèmes sur l'ensemble du territoire insulaire, à renforcer le partenariat entre les différents acteurs et à mettre en place des dispositifs innovants permettant une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants.

Il s'agit également de développer la culture de l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge avec des actions visant à sensibiliser et donc à lutter contre les différentes formes de violences faites aux femmes. Ces actions de sensibilisation et de formation s'envisageront dans tous les milieux, de l'école au milieu professionnel et sportif, en concertation avec les partenaires (éducation nationale, associations...)

La Collectivité de Corse s'engage, à travers cet outil, à mettre en œuvre et soutenir toutes les actions visant à identifier, prévenir, sensibiliser la société insulaire face à ces problématiques, mais aussi à protéger les femmes confrontées à toutes les formes de violences.